



CONDITIONS GENERALES DE VENTE : séminaire d'initiation

Le prix des repas et de l'hébergement n'est pas compris dans le stage d'initiation à l'Aromathérapie Quantique®

- En cas de résiliation, une demande par **courrier** avec accusé réception devra être adressée **30 jours avant le début de la formation** à Osmobiose Route du pas de Lauzun – 26400 Aouste-sur-Sye.

Dans ce cas la somme de **20 euros** sera retenue pour les **frais administratifs**.

- Tout abandon de module sans demande écrite de résiliation au préalable ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
- Si l'apprenant est empêché de suivre l'enseignement et résilie le contrat par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, la **résiliation ne donnera lieu à aucun remboursement. La somme totale de 360 euros, (ou 280 ou 320 euros à tarif réduit), sera retenue.**
- Si le nombre d'inscrits est insuffisant, Osmobiose se réserve le droit de reporter la formation. Dans ce cas les participants seront remboursés intégralement ou pourront décider de reporter leur formation.

Osmobiose ne saurait être tenu de rembourser les frais d'hébergement ou de déplacement. Il est de la **responsabilité du participant de souscrire à une assurance ou réserver des billets échangeables ou remboursables.**

L'équipe des formateurs d'Osmobiose se réserve le droit de changer de lieu, de formateur et de contenu si besoin.

- Le respect de la confidentialité est obligatoire. Ainsi vous vous engagez à ce que toutes les informations confidentielles et/ou personnelles qui sont échangées lors des formations ne soient pas divulguées auprès de tierces personnes.
- Droits d'auteur : tout matériel écrit reste la propriété d'Osmobiose. Selon les lois en vigueur toute reproduction partielle ou intégrale est interdite sans le consentement au préalable de l'auteur. Tous les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires.
- **L'enregistrement audio et/ou vidéo par tous procédés existants est interdit** pendant la durée du séminaire. Tous les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires.
- **Seules les écoles satellites** ont le droit de dispenser des cours sur l'Aromathérapie Quantique. Terme, concept protégé et déposé à l'INPI. Ce séminaire **d'initiation ne donne pas l'autorisation** d'enseigner l'Aromathérapie Quantique sous forme de conférence, cours, séminaire ni le droit de s'appeler 'praticien en Aromathérapie Quantique®'

En m'inscrivant à ce séminaire et le réglant, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de ce stage d'initiation.